



**Arrêté 2014-22 relatif à la constitution de la commission ad hoc
Commission scientifique pour la recherche**

Le directeur du Centre Universitaire de Mayotte

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte ;
- Vu l'arrêté n° 2014-19 du 16 mai 2014 relatif à la constitution de la commission ad hoc Commission scientifique pour la recherche du CUFR de Mayotte ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Marc TROUSSELLIER, directeur de recherche et conseiller scientifique près le CNRS, est nommé pour une durée de quatre ans, président de la commission scientifique du Centre Universitaire de Mayotte.

Fait à Dombéni, le 19 mai 2014.

Le Directeur
Laurent CHASSOT



DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant le responsable de la décision de rejet,
- soit un **recours contentieux** devant le tribunal administratif.

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un **délai de trois mois** à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de trois mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet interviendrait dans un délai de trois mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de cinq mois à compter de la date du présent avis - vous disposeriez à nouveau d'un délai de trois mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.